

k

École de criminologie
Université de Montréal

Session été 2024

Plan de cours

CRI-2015-L Relation d'aide en criminologie

Enseignante : Sophie Collard

sophie.collard@umontreal.ca

Pavillon Lionel-Groulx Mercredi

8h30 à 11h30 ET 12h30 à 15h30

Descripteur du cours

Initiation aux concepts de la relation d'aide en contexte volontaire et d'autorité. Habiletés personnelles et professionnelles dans le processus d'aide. Limites de l'aide professionnelle. Étapes du processus d'aide. Règles déontologiques.

Objectifs du cours

Ce cours veut aider l'étudiant à connaître et comprendre les diverses facettes du cadre et des processus à l'intérieur desquels s'installent une relation d'aide en contexte d'autorité. Après avoir été familiarisé avec la relation d'aide en contexte volontaire, l'étudiant comprendra que des nouveaux problèmes peuvent apparaître en raison du contexte d'autorité, de la faible motivation, des risques de récidive et des troubles de la personnalité de la personne consultante. Dans chaque contexte d'intervention, des contenus relatifs aux connaissances, aux habiletés et aux attitudes seront enseignés.

À la fin du cours, l'étudiant sera apte à :

- Expliquer les composantes, les enjeux et les spécificités de la relation d'aide en criminologie, tant en milieu ouvert que fermé
- Identifier les attitudes professionnelles et les règles éthiques et déontologiques entourant la relation d'aide en criminologie
- Identifier les besoins d'intervention et élaborer des objectifs d'intervention appropriés
- Discuter des limites de la relation d'aide professionnelle

Contenu du cours

- Introduction à la relation d'aide en criminologie
- Alliance de travail, cadre et savoir-être
- Les composantes de la relation d'aide – Bases de la communication
- Mobilisation et résistance au changement – transfert et contre transfert
- Les besoins et les objectifs d'intervention
- La relation d'aide en contexte d'autorité
- La relation d'aide et la confrontation
- L'approche motivationnelle en délinquance
- L'aide dans une approche cognitive-comportementale
- Approche systémique et intervention en délinquance
- L'aide auprès de personnes présentant un trouble de la personnalité
- La relation en situation de crise
- Épuisement professionnel

Approches pédagogiques

Exposés théoriques, études de cas, mises en situation, lectures dirigées, et discussions entre les participants.

La contribution des étudiants(es) lors des discussions et des exposés théoriques est favorisée et encouragée afin de rendre le cours plus dynamique.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Dates	Activités d'évaluation	Breve description	Pondération
22 mai 2024	Examen intra	Les examens seront composés de questions à choix multiples, de questions de type « complétez la phrase » et de questions à court développement (1/4 page). Les questions porteront sur la matière vue en classe, sur les lectures obligatoires ainsi que les présentations des conférenciers.	40%
19 juin 2024	Examen final		50%

19 juin 2024	Participation en classe	• Présence, implication et participation, attitude, écoute.	10%
---------------------	-------------------------	---	-----

- L'absence à l'un ou l'autre des examens à la date prescrite entraîne automatiquement une note de zéro à cet examen à moins que l'absence ne soit due à une raison médicale justifiée par un billet de médecin en bonne et due forme. Ce billet médical doit être présenté à la responsable du programme.
- Les étudiants sont invités à consulter le site web suivant : <http://www.integrite.umontreal.ca> pour prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude. Toute forme de plagiat ou de tricherie peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Grille de conversion des pourcentages

Note	Valeur	Pourcentage
A+	Excellent	90
A		85
A-		80
B+	Très bon	77
B		73
B-		70
C+	Bon	65
C		60
C-		57
D+	Passable	54
D		50
E	Échec	-de 50

Contenu et déroulement du cours

Date	Contenu du cours (sujet à modification)
01 mai 2024	<p>AM : Introduction à la relation d'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de cours • Qu'est-ce que la relation d'aide? • Relation d'aide en criminologie (OPCQ) • Processus clinique <p>PM : L'alliance de travail, le cadre et le savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition l'alliance de travail • Le cadre et la relation d'aide • Attitudes, valeurs et habiletés
08 mai 2024	<p>AM : Les composantes de la relation d'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habiletés de base, de communication et d'intervention • Notions de transfert et de contre-transfert • Divers modes d'intervention <p>PM : L'aide dans une alliance de travail négociée</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intervention en contexte d'autorité • Caractéristiques des personnes contrevenantes • Définir le pouvoir vs l'autorité • Défis et attitudes à adopter en relation d'aide sous contrainte
15 mai 2024	<p>AM : L'aide et les notions de besoins et de risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le modèle RBR (Andrews et Bonta, 2006). • Enjeux motivationnels et abandons <p>PM : Les objectifs d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention, plan de changement, plan correctionnel
22 mai 2024	<p>AM : L'aide dans une approche cognitive comportementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche cognitive comportementale et relation d'aide • Alliance : penser autrement, réagir autrement • Vers une approche plus éclectique pour stimuler le changement (3e vague). <p>PM : Examen intra (40%)</p>
29 mai 2024	<p>AM : L'approche systémique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages de l'intervention systémique, familiale en relation d'aide <p>PM : L'approche motivationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes structurants de l'approche • Les compétences essentielles

	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle transthéorique du changement (Prochaska et DiClemente, 1984) • Théorie de l'autodétermination (Lecture : Deci & Ryan, 1985)
5 juin 2024	<p>AM : la relation d'aide auprès de diverses clientèles</p> <p>PM : Libre/Lectures</p>
12 juin 2024	<p>AM : la relation d'aide en situation de crise</p> <p>PM : Épuisement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stress secondaire • Traumatisme vicariant
19 juin 2024	<p>AM: Libre/Études</p> <p>PM: Examen final</p>

Attention ! Prendre connaissance qu'exceptionnellement, des éléments de ce plan de cours pourraient être modifiés en cours de session. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Références bibliographiques

Les lectures ont pour but de compléter et/ou approfondir des thèmes vus en classe. Elles peuvent être sous forme de lecture ou visionnement vidéo.

- ✓ Ordre professionnel des criminologues du Québec. **Code de déontologie des étudiants en criminologie.** <https://ordrecrim.ca/membres/profession/code-deontologie/>
- ✓ **Ordre professionnel des criminologues du Québec**
<https://ordrecrim.ca/>

Références bibliographiques

Il n'y a pas d'ouvrage obligatoires. Des textes obligatoires sont déposés sur Studium aux cours respectifs.

Ausloos, G. (1994). La compétence des familles, l'art du thérapeute. *Service social*, 43(3), 7–22. doi:10.7202/706665ar

Chambon, O. et Marie-Cardinal, M. (1999/2003/2010). Dans : *Les bases de la psychothérapie* (3^e ed.) Dunod, Paris. Chapitre 3 : Le thérapeute et la relation thérapeutique : Lire les attitudes de base et le transfert et le contre-transfert (pp.91-117).

Cortoni et Lafortune (2009). Le traitement correctionnel fondé sur les données probantes : une recension. *Criminologie*, 42, 1, 61-89.

Cosyns, P., Hoeree, J. et De Doncker, D. (2001). *Psychothérapie cognitive et comportementale des auteurs d'agression sexuelle*.

Deslauriers, J.-M., Fortin, A. & Joubert, D. (2020). Apprivoiser les résistances en intervention auprès d'hommes en contexte d'aide contrainte. *Criminologie*, 53 (1), 367-395. <https://doi.org/10.7202/1070514ar>

Hétu, J.-L. (2014). *La relation d'aide : Éléments de base et guide de perfectionnement*. 5e édition. TC Média livres Inc. 184p.

Fanzolato, S. (2013). *Les faces cachées de l'intervention en situation de crise*. 2e édition. Groupe Modulo inc. 278p.

Frigon, S. (2001). Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation. *Criminologie*, vol. 34, 2, 31-56.

Lecavalier, M., Marcil-Denaill, J., Demos, I., Mlatais, K. et Mantha, L. La motivation, quelque chose qui se construit – Cahier de formation (pp7-28). Montréal, Centre Dollard Cormier.

Lecompte, C. (1994). Le langage des clients difficiles en counseling et en psychothérapie. *Revue canadienne de counseling*, 28,2, 107-124.

Lecomte, Y. & Lefebvre, Y. (1986). L'intervention en situation de crise. *Santé mentale au Québec*, 11,2, 122-142. <https://doi.org/10.7202/030352ar>

Maltais, D., Bolduc, V., & Gauthier, V. (2015). Les retombées de l'intervention en situation de crise, de tragédie ou de sinistre sur la vie professionnelle et personnelle des intervenants sociaux des CSSS du Québec. *Intervention*, no. 142, p. 51-64.

Meloy, J.R. (2001). Entre la personnalité antisociale et la psychopathie grave, un gradient de sévérité. *Évolution Psychiatrique*, 66, 563-86.

Miller, W. R., & Rollnick, S. (1991) *Motivational interviewing: Preparing people to change addictive behavior*, New York: Guilford Press.

Motiuk, L.L. & Serin, R. (2000). *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces*. Service correctionnel du Canada.

Naar-King & Suarez (2011). L'esprit de l'entretien motivationnel (chapitre 3.). Dans *L'entretien motivationnel avec les adolescents et les jeunes adultes*. Guilford Press.

Puskas, D. (2009) en collaboration avec le Centre Jeunesse de Montréal Institut Universitaire. Des conditions gagnantes à l'organisation du cadre et l'organisation du cadre thérapeutique de la rencontre d'accompagnement. Dans : *Rencontre d'accompagnement clinique psychoéducative*. Béliveau Editeur.

Preston, D. Direction de la recherche, services correctionnels du Canada (2000). *La résistance au traitement en milieu correctionnel*. Forum évaluation des délinquants.

Prochaska, J.O., Norcross, J.C. et Di Clemente C.C (1994). *Changing for Good*, New York : Avon Books, Inc.

Tremblay, J., Bertrand, K & Ménard, J.M. (2005). *Implication des membres de l'entourage dans la réadaptation des personnes alcooliques et toxicomanes*. Comité permanent de lutte à la toxicomanie.

Tremblay, L. (2010). *La relation d'aide : Développer des compétences pour mieux aider les autres*. 2e édition. Éditions Saint-Martin. 234p.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Politique sur la qualité de la langue

Une pénalité maximale de 10 % sera appliquée pour l'orthographe dans les travaux écrits (0.5 pt par faute).

Captation visuelle ou sonore des cours (Code civil du Québec, art. 3)

La captation audio ou vidéo du cours, en tout ou en partie, est interdite pour conserver la confidentialité des propos. Le cours étant en grande partie constitué d'échanges sur des expériences personnelles, il serait inapproprié d'en permettre la diffusion.

Le non-respect de cette règle peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.es.

L'usage de tout document déposé sur Studium pour chaque cours est également assujéti à l'engagement de chaque étudiant.e à respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

- a) Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement l'enseignant à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.
- b) Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Plagiat et fraude (article 9.10)

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi

par les dispositions du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle* (<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>). Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire cité ci-dessus, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un enseignant désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.